



COMMUNE D'ICOGNE
Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09
www.icogne.ch

REGLEMENT D'UTILISATION **DU BADMINTON**

Le court de badminton est à disposition de la population et de nos hôtes aux conditions suivantes :

Abonnés

La réservation se fait en inscrivant les noms et prénoms des joueurs dans les cases prévues à cet effet, dès le vendredi pour la semaine suivante.

Les clés du vestiaire sont remises en début de saison aux abonnés, qui les rendent à l'Administration communale lors de la fermeture hivernale. Une caution de Chf. 50.- est demandée pour le dépôt et sera rendue lors de la restitution de la clé.

Les abonnements sont en vente au Secrétariat communal en début de saison du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, aux tarifs suivants :

<u>Domiciliés</u>	Prix Abonnement
Adultes (dès 16 ans)	50.-
Jeunes (16-20 ans)	30.-
Enfants (moins de 16 ans)	20.-

<u>Non domiciliés</u>	Prix Abonnement
Adultes (dès 16 ans)	100.-
Jeunes (16-20 ans)	50.-
Enfants (moins de 16 ans)	30.-

Non abonnés

La réservation se fait en inscrivant les noms et prénoms des joueurs dans les cases prévues à cet effet, dès le vendredi pour la semaine suivante.

Avant le début de l'heure de jeu, les joueurs paient la location du court et retire la clé au Secrétariat communal du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un montant de Chf. 20.- est demandé pour le dépôt de la clé. Ce montant sera rendu à la remise de la clé. Chaque joueur doit inscrire son nom et prénom sur le tableau de réservations.

Les clés du court et des vestiaires leurs seront remises contre paiement des heures et du dépôt et devront être restituées immédiatement à la fin de l'heure de jeu.

Les tarifs horaires sont les suivants :

<u>Domiciliés</u>	Prix horaire
Adultes (dès 16 ans)	5.-
Jeunes (16-20 ans)	3.-
Enfants (moins de 16 ans)	2.-

<u>Non domiciliés</u>	Prix horaire
Adultes (dès 16 ans)	10.-
Jeunes (16-20 ans)	5.-
Enfants (moins de 16 ans)	3.-

Ordre et propreté

Les joueurs sont responsables de la propreté du vestiaire et de la remise en état du revêtement avant la fin de chaque heure de jeu, de façon à ce que les joueurs suivants trouvent le court en parfait état.

Remarque :

L'Administration communale d'Icogne, se réserve le droit d'interdire de jeu, quiconque ne respecterait pas les conditions d'utilisation du badminton.

L'Administration communale



Icogne, le 27 avril 2017